

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DENIS BERGEON, président  
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**DT7**

**318**

Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-  
Cyprien-de-Napierville  
6211-24-075

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN SAINT-CYPRIEN  
À SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE  
PAR ÉNERGIES DURABLES KAHNAWÀ: KE INC.**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

VOLUME 2

---

Séance tenue le 17 juin 2015 à 13 h  
Club de golf International 2000  
320, chemin du Golf  
Saint-Bernard-de-Lacolle

## TABLE DES MATIÈRES

<b>SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 17 JUIN 2015</b>	
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
<b>PRÉSENTATION DES MÉMOIRES</b>	
Mme MONIQUE GAMACHE .....	2
M. NORMAND LEFEBVRE .....	3
M. JEAN-FRANÇOIS BOUCHARD ET Mme SYLVIE BEAULIEU .....	7
Mme CAROLE DOUCET .....	12
M. GABRIEL DURANY .....	19
Mme LUCIE LEBLANC .....	26
<b>MM. CHRISTIAN CLOUTIER ET ROBERT PATENAUDE</b>	
Comité des citoyens de Lacolle .....	29
<b>PAUSE</b>	
Mme JOCELYNE WERNER-ARRÉAL .....	38
Mme CLAUDINE LESTAGE .....	42
M. PATRICK RAGAZ, Kahnawake Environmental Protection Office .....	45
Mmes MICHÈLE FAIRFIELD et PATRICIA WOODS, Comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle .....	49
Mme SYLVIANE SOULAINÉ COUTURE .....	55
M. DAVID ROTHCHILD .....	57
<b>RECTIFICATION</b>	
M. NORMAND LEFEBVRE .....	60
M. PIERRE COUTURE .....	61
M. STÉPHANE POIRIER .....	61
<b>SÉANCE AJOURNÉE AU 17 JUIN 2015 À 19 H</b>	

**SÉANCE DU 17 JUIN 2015  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Mesdames et Messieurs, bonjour. Bienvenue à cette séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet de parc éolien Saint-Cyprien* à Saint-Cyprien-de-Napierville par Énergies Durables Kahnawà:ke.

10

Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux de la commission d'enquête en direct sur Internet au moyen de la webdiffusion audio.

15

Mon nom est Denis Bergeron et je préside cette commission d'enquête et je suis secondé dans mon travail par le commissaire, monsieur John Haemmerli.

20

Alors, comme à l'habitude, je vous demande s'il vous plaît de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et appareils électroniques et je vous rappelle que la prise de photos et vidéos n'est pas permise en regard du droit au respect de l'image des participants et si vous avez des questions à ce sujet, je vous réfère à notre conseiller en communication, monsieur Alexandre Corcoran-Tardif qui est à l'arrière.

25

Alors, cet après-midi, nous allons poursuivre la présentation des mémoires par les participants et des échanges avec la commission.

Alors, je rappelle que le temps imparti est de dix minutes par présentation avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la commission.

30

En fin de séance, il sera possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à la table à l'arrière.

35

Je rappelle également que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger les faits et les données et non contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

40

Je tiens à rappeler aux personnes qui ont fait connaître avant le 2 juin dernier leur intention de faire une présentation verbale et dont la présentation est prévue pour aujourd'hui de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

J'aimerais également vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein et respectueux. Je vous demande donc votre collaboration pour éviter toute attitude méprisante ou toute manifestation d'approbation ou de désapprobation.

45 Je vous rappelle également qu'aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience. Respecter ces règles constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

50 Et je vous rappelle aussi que les séances sont enregistrées.

Alors, si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle et ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de cinq minutes pour faire une présentation verbale.

55 Alors, j'invite maintenant madame Monique Gamache s'il vous plaît à venir nous faire sa présentation.

60

---

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**  
**Mme MONIQUE GAMACHE**

65

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Madame Gamache.

**Mme MONIQUE GAMACHE :**

70

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, la parole est à vous.

75

**Mme MONIQUE GAMACHE :**

Monsieur le président, Monsieur le commissaire.

80

**(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci Madame Gamache de votre présentation. Monsieur Haemmerli est-ce que vous avez des questions à poser à madame Gamache?

85

**LE COMMISSAIRE :**

Non.

90

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, pas de question. Merci beaucoup, Madame Gamache, de votre contribution. Alors, j'invite maintenant monsieur Normand Lefebvre, s'il vous plaît.

95

Bonjour Monsieur Lefebvre.

**M. NORMAND LEFEBVRE :**

Bonjour.

100

**LE PRÉSIDENT :**

La parole est à vous.

105

**M. NORMAND LEFEBVRE :**

O.K. Monsieur le président, Monsieur le commissaire.

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

110

Si vous le permettez, j'aurais peut-être un petit bout à rajouter si vous le permettez? O.K. Le 22 octobre 2009, j'ai acheté une terre à 102 arpents à Saint-Bernard-de-Lacolle, dont 42 arpents cultivés; des 62 arpents restants, 30 arpents ont été cultivés il y a 40 ans. Depuis 2004, la loi ne permet pas de remettre ces terres en culture.

115

J'ai un agriculteur qui demeure à environ sept kilomètres de chez moi, qui s'oppose fortement au projet. Il dit vouloir protéger l'agriculture. Il dit sur des affiches : « La terre, pas pour les promoteurs pour l'amour de l'agriculture. »

120 Ce même agriculteur possède une terre de 42 arpents cultivés en zone blanche à Napierville dont il veut faire changer l'usage industriel pour résidentiel, pour développer.

125 Je vais donner ma conclusion. Avec tous les efforts et les sacrifices que j'ai faits pour construire cette entreprise, j'espère que mon fils et mes petits-enfants pourront poursuivre l'exploitation de nos terres en symbiose avec l'énergie verte.

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

130 Alors, merci, de votre présentation Monsieur Lefebvre. Dans mes connaissances, on m'a informé que vous étiez le maire de Saint-Cyprien.

**M. NORMAND LEFEBVRE :**

135 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

140 Alors, c'est un peu à titre de maire que je vais vous interpeler, notamment, pour ce qui est des règles que les MRC appliquent en termes de réciprocité. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi les deux MRC en question, soit celle des Jardins-de-Napierville et celle du Haut-Richelieu n'ont pas convenu, comme les mécanismes d'aménagement du territoire le prévoit, n'ont pas amorcé des discussions ou engagé des discussions pour arriver à des règles de réciprocité?

145

**M. NORMAND LEFEBVRE :**

150 Bien, à date, on n'avait jamais eu la demande puis ça ne s'est jamais fait que les deux MRC travaillent ensemble pour avoir des réciprocités comme vous dites; ça ne s'est jamais fait. Là, on a un cas qui, peut-être, ça pourrait être envisageable, mais la MRC du Haut-Richelieu, c'est que les règlements sont très restrictifs. Même, je pense qu'ils empêchent complètement, là, puis dans la MRC des Jardins-de-Napierville, ce n'est pas ce qu'on veut non plus. On veut permettre; avoir des balises, pas partout, mais permettre aussi avec des certaines distances à respecter.

155

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, c'est ce qui expliquerait qu'il n'y a pas eu d'échange entre les MRC.

160

**M. NORMAND LEFEBVRE :**

Il n'y a pas eu d'échanges. Puis, vous dire que le règlement de contrôle intérimaire, quand il a été adopté, je n'étais pas maire, c'est l'ancien maire, monsieur Tremblay, puis il a voté pour le règlement de contrôle intérimaire dans la MRC des Jardins-de-Napierville.

165

**LE PRÉSIDENT :**

Siégez-vous à la MRC?

170

**M. NORMAND LEFEBVRE :**

Oui. Moi, je siége à la MRC, oui, à tous les mois, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

175

Monsieur Haemmerli, des questions?

**LE COMMISSAIRE :**

180

Oui. Des questions de clarification dans votre mémoire. Vous avez dit notamment 42 % de la relève agricole gagnent 60 % de leur salaire à l'extérieur de la ferme. Ça vient d'où, j'aimerais beaucoup avoir la référence.

**M. NORMAND LEFEBVRE :**

185

Oui. J'ai pris la référence, j'ai pris ça à La Semaine verte. Une émission à la Semaine verte qui disait qu'au moins 42 %. Chez nous, mon fils travaille à l'extérieur aussi. Il s'occupe des porcheries pour Robitaille puis je peux dire que presque tout le temps, j'ai presque gagné une bonne partie de mon salaire à l'extérieur de la ferme aussi, toute ma vie.

190

**LE COMMISSAIRE :**

D'accord. Là, vous parlez des avantages de la ligne.

195

**M. NORMAND LEFEBVRE :**

Oui.

200

**LE COMMISSAIRE :**

Mais vous, vous êtes au bout, là.

205

**M. NORMAND LEFEBVRE :**

Oui, je suis au bout complètement, oui.

210

**LE COMMISSAIRE :**

Ça fait que vous êtes comme à l'extérieur du circuit qui serait fait pour amener...?

215

**M. NORMAND LEFEBVRE :**

Oui. Je suis en train de faire des soumissions. Ça devrait me coûter à peu près 70 000 \$ pour faire rendre le 550 chez nous, qui pourrait m'aider à pouvoir continuer mon exploitation aussi.

220

**LE COMMISSAIRE :**

O.K. Vous seriez sur la même ligne que le reste du...

225

**M. NORMAND LEFEBVRE :**

Oui. Parce qu'ils se rendent chez mon voisin, il reste encore à peu près 6-700 mètres à faire, qui me coûterait à peu près soixante-dix mille dollars (70 000 \$) pour se rendre chez nous.

230

**LE COMMISSAIRE :**

Ça va, merci. Ensuite, là, vous avez rajouté un bout sur la terre que vous avez acquise puis vous avez dit : la loi ne permet pas de remettre en culture une partie du terrain qui avait été cultivé il y a 40 ans.

235

**M. NORMAND LEFEBVRE :**

Oui.



240

**LE COMMISSAIRE :**

De quelle loi ou de quel ministère parlez-vous quand vous...?

245

**M. NORMAND LEFEBVRE :**

C'est le ministère de l'Environnement. Je peux déposer, j'ai demandé à mon agronome hier, c'est d'après elle... je peux vous le déposer qu'on n'a pas le droit de remettre en culture c'est pour empêcher la pollution de nos rivières, nos lacs. Et je pense que c'est en 2004, en 2005 qu'ils ont passé ça.

250

Il y avait l'assurance stabilisation qui coûtait très cher au gouvernement puis il ne voulait pas en mettre plus, il a dit à cette date-là : il y a tant de superficie qui est en culture, on n'en remet pas d'autres en culture. Je vais la déposer en arrière, vous allez le voir au complet.

255

**LE COMMISSAIRE :**

Oui.

260

**M. NORMAND LEFEBVRE :**

C'est mon agronome qui me l'a remis hier.

265

**LE COMMISSAIRE :**

O.K. Merci beaucoup.

270

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, en remettant l'information complémentaire à madame Poliquin, s'il vous plait, aussi, remettre l'extrait que vous avez ajouté à votre présentation.

275

**M. NORMAND LEFEBVRE :**

O.K., merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plait. Merci beaucoup.

280

**M. JEAN-FRANÇOIS BOUCHARD**  
**Mme SYLVIE BEAULIEU**

**LE PRÉSIDENT :**

285

Alors, j'invite maintenant monsieur Jean-François Bouchard et Sylvie Beaulieu, s'il vous plait.

**M. JEAN-FRANÇOIS BOUCHARD :**

290

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

295

Alors, on comprend que madame Beaulieu ne vous accompagnera pas?

**M. JEAN-FRANÇOIS BOUCHARD :**

C'est cela.

300

**LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes Monsieur Bouchard. Alors, la parole est à vous.

**M. JEAN-FRANÇOIS BOUCHARD :**

305

Donnez-moi quelques secondes. Bon, je suis Jean-François Bouchard. Je suis agriculteur. J'exploite avec mon épouse une petite ferme céréalière à St-Cyprien de Napierville et je suis aussi technicien en production laitière pour la compagnie Valacta, entreprise qui travaille dans les contrôles laitiers pour la ferme.

310

Avant de commencer, j'aimerais rectifier un fait. Lors de vos audiences préliminaires en mai, il y a une dame qui a déclaré aux audiences préliminaires avoir été victime d'intimidation d'un agriculteur qui aurait tenté de lui faire prendre le fossé avec son tracteur puis son wagon chargé de blé. J'aimerais apporter une rectification.

315

Cette dame a porté plainte contre moi sachant, elle a porté plainte contre moi le 25 août, sachant ma position sur le dossier des parcs éoliens, et le 4 décembre 2014, le juge de la Cour municipale de Saint-Rémi m'a immédiatement acquitté en affirmant que devant les faits qui lui étaient présentés, qu'il n'avait pas d'autres choix que de m'acquitter. Il a même conclu en y

320 allant d'un petit blâme à l'endroit de la dame en question, lui disant qu'elle avait conduit de façon téméraire.

Donc, il n'y a pas eu de tentative de... c'est elle qui a plutôt tenté, je pense, de me faire un mauvais parti.

325

Une fois la rectification faite, pour en revenir aux éoliennes. Moi, je fais partie de ceux qui sont en faveur. Moi, je trouve que de faire de l'électricité avec du vent, le vent on a ça tous les jours chez nous, c'est gratis. Moi, je trouve que c'est une bonne idée. Je considère que l'énergie électrique, c'est une énergie qui est propre, qui est renouvelable. Pour moi, ça

330

représente l'avenir.

Les voitures électriques sont arrivées sur le marché, il y en a de plus en plus, différentes formes, il y en a des hybrides, il y en a qui sont complètement électriques. Nos grandes villes, Montréal, Québec, commencent à parler de transport par autobus électrique. Nous le savons,

335

nous allons devoir utiliser de moins en moins d'énergie fossile – je veux dire par là, le pétrole – pour aller vers des énergies alternatives, telles que l'électricité. Puis si celle-ci est faite de façon propre et facilement renouvelable, on va juste en être gagnants.

C'est une belle façon de produire de l'énergie. D'ailleurs, il est possible de faire cette

340

énergie-là propre, proche des grands centres. Puis ça, moi, je trouve que c'est bon parce qu'on utilise moins de terre pour les installer que si on les installe à 300 ou 400 kilomètres puis que là, il faut détruire beaucoup de terrain, beaucoup de boisée pour amener des lignes de haute tension jusque vis-à-vis, toujours ça, les grands centres.

Moi, personnellement, des éoliennes, je trouve ça beau. Je trouve que ça ajoute quelque chose au paysage, puis je pense que c'est sans danger. Ce n'est pas comme les convois de trains pétroliers qui traversent ma terre puis qui traversent le village à tous les jours, des convois comme celui qui a détruit le centre-ville de Mégantic, des convois qui mesurent un kilomètre puis souvent plus que ça en longueur, ça, ça passe quatre à cinq fois chez nous par jour, parce que le chemin de fer passe sur ma terre, ça passe quatre à cinq fois dans le village puis ça, ça, moi, ça me fait peur.

345

350

Aussi, en tant que payeur de taxes, les redevances que la Municipalité va recevoir, je trouve que ça représente des sommes intéressantes. On a entendu parler des chiffres à peu près, dans la centaine de mille par année, il faudrait probablement, quoi, une trentaine de maisons pour avoir le même équivalent en revenus de taxes? Ça aussi, ça prendrait pas mal plus d'acres de terre pour arriver au même revenu à la fin qu'avec ce qui nous est proposé par le parc éolien.

355

360 Pour ceux qui craignent une baisse d'évaluation de leur propriété, je ne crois pas que  
c'est justifié. Sur le rang St-Régis à Saint-Isidore, il y a plein de maisons en chantier ou qui ont  
été construites depuis trois ans, soit après l'arrivée du parc de Saint-Rémi et Saint-Isidore.  
Tous ces nouveaux résidents ont des éoliennes grandeur nature dans leur cour ou sur leur  
patio en arrière, ça ne les a pas empêchés de s'y installer.

365 En terminant, les éoliennes et les capteurs solaires sont des façons de produire de  
l'électricité qui vont être utilisées de plus en plus dans les années à venir, vu les pressions  
faites pour réduire l'utilisation d'énergies polluantes. Autant s'y habituer.

370 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

375 Alors, merci de votre présentation, Monsieur Bouchard. Monsieur Haemmerli, questions?

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, oui. Restez avec nous quelques secondes de plus.

380 **M. JEAN-FRANÇOIS BOUCHARD :**

Excusez-moi.

**LE COMMISSAIRE :**

385 Vous avez parlé de la voie de chemin de fer, donc vous vous êtes sur le Rang Double?

**M. JEAN-FRANÇOIS BOUCHARD :**

390 Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

Êtes-vous dans les lots sous option...?

395 **M. JEAN-FRANÇOIS BOUCHARD :**

Non. Sous option...?

400 **LE COMMISSAIRE :**

Bien, il y a des lots dans le périmètre du projet et puis le promoteur avait aussi des contrats d'option sur des lots qui sont en dehors du périmètre.

405 **M. JEAN-FRANÇOIS BOUCHARD :**

En vue de futures constructions?

410 **LE COMMISSAIRE :**

Bien, au départ, pour le développement de son projet, j'imagine.

**M. JEAN-FRANÇOIS BOUCHARD :**

415 Non.

**LE COMMISSAIRE :**

Vous n'êtes pas dans ces lots-là. Êtes-vous près du périmètre du projet?

420

**M. JEAN-FRANÇOIS BOUCHARD :**

Un kilomètre et demi, deux kilomètres.

425 **LE COMMISSAIRE :**

Ça me permet de situer. Merci beaucoup.

**M. JEAN-FRANÇOIS BOUCHARD :**

430

C'est beau.

**LE PRÉSIDENT :**

435 Merci, Monsieur Bouchard.

---

440

**Mme CAROLE DOUCET**

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'invite maintenant madame Carole Doucet, s'il vous plait. Bonjour, Madame.

445

**Mme CAROLE DOUCET :**

Bonjour.

450

**LE COMMISSAIRE :**

Bonjour, Madame.

455

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, la parole est à vous.

**Mme CAROLE DOUCET :**

460

Je me présente, je suis Carole Doucet. Je suis domiciliée dans le Rang Double à Saint-Cyprien-de-Napierville depuis maintenant près de trente ans. J'ai choisi de m'établir dans cette région à cause des grands espaces, de la vision de l'horizon à perte de vue et de la tranquillité loin des bruits de fond de la ville, parce que j'ai demeuré en ville aussi.

465

Le projet éolien de Saint-Cyprien-de-Napierville me préoccupe puisque certaines, en tout cas la plupart de ces éoliennes-là vont être situées à proximité de ma résidence, juste au bout du rang où je demeure, et puis vont venir modifier de façon importante les paysages environnants, affecter l'équilibre social de la région en créant non seulement des tensions entre les citoyens, mais les municipalités mitoyennes qui non seulement recevront aucun des bénéfices, mais tous les inconvénients qui y seront reliés.

470

475

La vue qui m'est offerte à perte de vue sur les montages par temps clair sera, si le projet est mené à terme, défigurée. Parce que par temps clair, on voit très bien les Adirondacks, les montagnes à l'horizon. Notre vue sera encombrée de ces monstres géants. Elles seront de plus en plus visibles à mesure qu'on s'approchera de leur implantation. Étant situées en plein champ, leur hauteur sera telle que les habitations ne leur feront que peu d'obstacles. Il n'y a qu'à voir les tours de communication à l'ouest, les cheminées de ciment Lafarge sur l'Autoroute 15 pour voir l'effet visuel des grandes structures.

480 J'ai remarqué la même chose pour le clocher de l'église à Saint-Cyprien-de-Napierville qui, plus on s'éloigne, plus est visible. Les arbres, ils n'ont plus l'effet de barrière.

Les simulations visuelles présentées par le promoteur ne m'ont pas convaincue de l'impact visuel réel. Certaines photos ne sont pas prises directement dans la direction du projet, dans le sens où souvent, les photos sont agrandies, ça fait que ça fait en sorte que la simulation, ça vient amoindrir l'impact des éoliennes.

Entre autres, il a été négligé – ça, il n'est pas dans mon texte, là –, mais j'ai remarqué qu'il n'y a aucune simulation visuelle vue du Camping Grégoire, là, où elles vont être directement dans leur champ de vision. Eux vont en avoir vraiment un impact visuel très important parce qu'il y a aucun arbre directement dans le couloir face à l'entrée du camping. Ça, quand il y a un impact important, c'est drôle, mais il n'y en a pas eu de simulation visuelle de faite.

Je trouve malheureux qu'Hydro-Québec ait retenu le projet Saint-Cyprien-de-Napierville au moment même où l'énergie déployée par notre belle région commence à porter fruit pour porter ses attraits touristiques via le Circuit des paysans. Ces monstres géants viendront assurément court-circuiter ses efforts. Quelle crédibilité aura la reconstruction d'une bataille historique avec des éoliennes en écran de fond? Parce qu'on sait que notre territoire a été l'objet de beaucoup d'histoire dans le passé.

Je questionne aussi la pertinence du projet éolien compte tenu de leur coût qui fera augmenter le prix moyen du kilowattheure. On a maintenant la preuve que l'éolien fait augmenter la facture de tous les Québécois avec les dernières hausses. La production hydro-électrique étant beaucoup plus économique, en plus qu'Hydro-Québec prévoit être en surplus énergétique pour encore plusieurs années.

Lorsque ces surplus seront épuisés, les parcs éoliens seront pratiquement en fin de vie utile. Parce qu'Hydro-Québec le dit lui-même qu'on en a pour encore plusieurs années à avoir des surplus.

Est-ce écologique? Est-ce du développement durable que de produire une énergie, même soi-disant verte, si c'est pour produire encore plus de surplus? Produire de l'électricité inutilisée, rien d'écologique, rien de vert là-dedans. Au contraire, il y a une empreinte écologique à construire et à faire fonctionner tout cela.

Je trouve également inconcevable qu'on permette l'implantation de ce projet parmi les meilleures terres agricoles du Québec alors que la protection du territoire agricole refuse des constructions domestiques de beaucoup moins grande envergure pour protéger ces mêmes

520 terres. Il est impératif de conserver ces terres intactes pour préserver le garde-manger du Québec et le futur alimentaire des prochaines générations.

525 Il y a de plus en plus d'utilisation de nouvelles technologies en agriculture, les drones entre autres. La présence d'éoliennes sur les terres agricoles risque d'en restreindre en même d'en empêcher l'utilisation par les agriculteurs qui auront les terres ou sols limitrophes, les privant ainsi d'outils de pointe. Aucune étude à cet effet n'a été menée par le promoteur ni les ministères.

530 Les éoliennes seront là pour au moins vingt ans. Beaucoup de nouvelles technologies risquent de faire leur apparition dans ce laps de temps. Ces derniers – ces derniers, là, je parle des agriculteurs qui vont être entourés d'éoliennes – je doute que toute cette nouvelle technologie soit adoptée pour une minorité d'agriculteurs à proximité d'éoliennes. Si c'est le cas, il va y avoir des coûts rattachés pour le faire.

535 La relève agricole se fait de plus en plus rare. Il est impérieux de tout mettre en place pour faciliter des pratiques agricoles et favoriser la qualité de vie de ceux qui font le choix de s'investir en agriculture en maintenant aussi un environnement sain et agréable et en évitant qu'ils soient victimes des restrictions dans le choix de leurs pratiques agricoles par ce qui n'est pas relié à l'agriculture.

540 On nous indique que le projet va n'occuper qu'une infime partie du territoire agricole. Malheureusement, ces parcelles de terre, aussi minimes soient-elles, s'ajoutent à toutes les autres parcelles ainsi grugées à gauche, à droite.

545 Le parc éolien à Saint-Rémi et Saint-Isidore entre autres. On parle ici des meilleures terres du Québec sur lesquelles on vient empiéter. Un projet dont les faibles bénéfices potentiels ne viendront jamais compenser les effets négatifs de ce projet dans la communauté et sur l'agriculture.

550 C'est souvent de façon insidieuse et souvent anodine qu'on finit par gruger petit à petit une ressource qui se raréfie, sans qu'on ne se méfie, pour se rendre compte, malheureusement trop tard, qu'on est allé trop loin.

555 Alors, n'attendons pas que cela se produise, refusons toutes dispersions de la moindre parcelle de terre encore viable pour l'agriculture. C'est maintenant qu'il faut agir. C'est ça du développement durable : protéger ce qui se raréfie. Ce qui n'est pas le cas de l'énergie électrique qui, elle, est en surplus.



560 Le Québec est grand, il y a encore beaucoup d'espace inhabité et inexploité où quand ce sera réellement nécessaire, on pourra y installer ces projets éoliens.

565 Je m'inquiète aussi de la sécurité. La plupart des cultures dans l'espace occupé par les éoliennes projetées, c'est du soya, du maïs. Ce dernier a séché au maximum debout sur place jusque tard l'automne, augmentant le risque potentiel d'incendies graves. Qu'arrive-t-il si une éolienne prend feu avec des plants de maïs secs tout autour? Les risques d'embraser le champ et ceux adjacents sont élevés.

570 Un incendie de cette ampleur risque d'être incontrôlable par voie terrestre. Il n'y aura aucune possibilité de faire appel aux avions-citernes à cause des éoliennes en place, mettant en péril fermes, habitations, cultures entières. Peut-être va-t-on dédommager les victimes, mais les pertes alimentaires et physiques seront là. Il y a des coûts environnementaux à considérer liés à une telle situation.

575 On prévoit des limites pour les utilisateurs de sentiers récréotouristiques, les oiseaux, et cetera, rien n'est projeté pour l'agriculteur qui travaille dans ses champs, souvent sans protection, à quelques pieds de ces géants, dans l'éventualité d'un bris ou autre élément pouvant affecter sa sécurité. Même immobilisé, un bris est possible.

580 On parle d'un projet pour l'environnement, mais que fait-on de l'environnement humain? De sa santé physique? De sa santé psychologique? La non-acceptabilité sociale augmente les risques d'affecter directement et indirectement la santé des citoyens. Je m'inquiète des effets sur la santé qui sont encore mal connus. Les recherches prennent souvent plusieurs années avant de démontrer les effets. N'a-t-on pas prétendu qu'il n'y avait pas de danger véritable pendant des années avec l'amiante?

585 La Direction de la santé publique a elle-même indiqué qu'une vigilance devait être observée, c'est donc qu'il y a un risque potentiel. Il n'y a donc aucune raison pour que la santé physique ou psychologique d'une partie de la population soit mise en danger par un tel projet. Le principe de précaution doit prévaloir sur tout autre aspect, car après, il sera trop tard pour revenir en arrière, le mal sera fait.

590 On parle du syndrome éolien. C'est donc que ce syndrome a été identifié. Peut-on identifier quelque chose qui n'existe pas? Et même si ce n'est pas prouvé hors de tout doute raisonnable qu'ils sont directement reliés, les personnes souffrant des symptômes énumérés par les spécialistes les subissent tout de même véritablement, qu'ils soient physiques, psychologiques ou même psychosomatiques.

600 Des coûts sociaux sont reliés à ça. Déjà, il y a impact. D'ores et déjà, certaines personnes souffrent psychologiquement et subissent du stress juste à anticiper la venue de ce projet. Qu'en sera-t-il si le projet prend vie et quand les éoliennes seront bien là?

605 Je suis contre une attitude attentiste qui attend que les problèmes surviennent pour réagir, sans compter le stress occasionné par les conflits entre citoyens, voisins divergents d'opinions. Les divisions engendrées par le projet viennent déjà affecter toute la communauté environnante qui, contrairement à la ville, est tissée beaucoup plus serrée et beaucoup moins impersonnelle.

610 Les habitants de ces communautés rurales s'étant côtoyés souvent depuis leur plus jeune âge, parfois ils sont allés à l'école ensemble depuis le primaire, ou se côtoient régulièrement dans une communauté peu peuplée. L'impact négatif en est beaucoup plus grand et risque de se perpétuer sur les générations suivantes. Parce que dans les petites communautés rurales, tout le monde ou presque se connaît, à tout le moins de vue, et les guérillas se perpétuent souvent sur plusieurs générations.

615 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Madame Doucet, on arrive au terme de votre présentation, si c'est possible pour vous de conclure?

620 **Mme CAROLE DOUCET :**

Oui, il me reste... oui, d'accord.

625 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

**Mme CAROLE DOUCET :**

630 Les risques reliés aux infrasons, les effets stroboscopiques, sans parler des risques de contamination des sols ne valent pas les supposés bénéfiques, d'autant plus qu'il y a des solutions alternatives et qu'il n'y a pas urgence de créer de nouvelles sources d'énergie. En plus, Saint-Cyprien n'est pas le seul espace de vent au Québec.

635 Je me demande aussi, on n'en a pas beaucoup parlé, quels seront les effets sur les animaux domestiques qui sont beaucoup plus sensibles que les humains aux sons et aux vibrations.

Je suis aussi soucieuse de l'impact de l'évaluation de nos propriétés. On en a déjà parlé, je vais passer mon paragraphe là-dessus.

640

D'autre part, j'en viens à me demander où s'en va notre démocratie. Ça, c'est un point qui m'inquiète beaucoup parce que si toute une population et des municipalités peuvent se faire imposer un projet parce quelques propriétaires terrains et quelques élus en possible conflit d'intérêts ont accepté de céder une partie de leur terre pour l'implantation d'éoliennes. En plus, parce que c'est un projet autochtone, la municipalité hôte n'a même pas à être d'accord avec le projet.

645

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, on va mettre un terme à votre présentation, Madame Doucet.

650

**Mme CAROLE DOUCET :**

Oui.

655

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie.

660

**Mme CAROLE DOUCET :**

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

665

On aurait peut-être quelques questions à vous poser.

**Mme CAROLE DOUCET :**

670

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous parlez entre autres de l'impact pour ce qui est de la partie, vous avez fait une référence spécifiquement aux attraits touristiques via le Circuit du Paysan; est-ce qu'il y a d'autres activités qui sont connues dans la région qui ont un peu, en termes touristiques, est-ce qu'il a des activités touristiques autres que le Circuit paysan.

675

**Mme CAROLE DOUCET :**

680

Actuellement, c'est beaucoup relié au Circuit du Paysan, les activités touristiques qui se développent aux alentours. Il y a de plus en plus aussi de vignobles qui s'implantent dans la région. Donc, c'est certain que ça vient augmenter le tourisme dans la région.

**LE PRÉSIDENT :**

685

Est-ce que vous avez une association touristique régionale?

**Mme CAROLE DOUCET :**

690

Ça, je ne pourrais pas vous dire.

**LE PRÉSIDENT :**

695

À votre connaissance?

**Mme CAROLE DOUCET :**

À ma connaissance, je ne le sais pas.

700

**LE PRÉSIDENT :**

Vous l'ignorez. D'accord. Monsieur Haemmerli questions?

**LE COMMISSAIRE :**

705

Oui. J'aimerais juste revenir sur ce que vous avez dit des simulations visuelles. Je ne suis pas sûr que je vous ai bien compris. Ça fait qu'on va essayer de clarifier ça.

**Mme CAROLE DOUCET :**

710

Oui, O.K. C'est que dans les simulations visuelles, premièrement, il y en a très peu de faites à partir de la route. Il n'y en a pas eu de fait... je n'en ai pas vu de faites à partir de l'entrée du Camping Grégoire qui est situé directement en face du projet éolien. Il n'y a aucun arbre en avant de cette entrée-là, il n'y a pas eu de simulations.

715

Les autres simulations, les plans sont grossis. Donc, ça ne vient pas donner, par rapport, à la photo originale, donc pour moi, ce n'est pas significatif.

**LE COMMISSAIRE :**

720 Oui, c'est ça. Qu'est-ce que vous voulez dire les plans sont grossis?

**Mme CAROLE DOUCET :**

725 Bien, c'est que, on va dire qu'on va montrer la photo originale qui est plus petite puis quand on voit la photo avec les éoliennes, tout est comme grossi dans la photo. Donc, ça vient atténuer l'impact visuel.

**LE COMMISSAIRE :**

730 On y retournera avec votre explication. Merci.

**Mme CAROLE DOUCET :**

735 Dans l'annexe des simulations, là, que j'ai remarqué ça.

**LE COMMISSAIRE :**

Oui. Oui, oui. Oui. Merci.

740 **LE PRÉSIDENT :**

745 Alors, merci Madame Doucet de votre présentation. Je peux vous assurer qu'on a pris connaissance de votre mémoire. On a pris connaissance de tous les mémoires. Alors, je vous rappelle que l'essentiel de la présentation devrait porter sur les enjeux que vous considérez importants et que vous souhaitez vraiment souligner à la commission.

---

**M. GABRIEL DURANY**

750

**LE PRÉSIDENT :**

755 Alors, j'invite maintenant monsieur Gabriel Durany s'il vous plait. Alors monsieur Durany, bonjour.

755

**M. GABRIEL DURANY :**

760 Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

765 Alors, la parole est à vous.

**M. GABRIEL DURANY :**

770 Bonjour, Messieurs les commissaires. Je suis venu aujourd'hui de Montréal pour présenter ce qui m'interpelait dans ce projet-là. Donc, je vais procéder rapidement. Je comprends que j'ai 10 minutes.

**LE PRÉSIDENT :**

775 Exact.

**M. GABRIEL DURANY :**

780 Bon. Bien, rapidement, ce que je vais faire, c'est que je vais faire une présentation du mémoire, de qui je suis, puis ensuite je vais faire une courte méthodologie sur comment j'ai entrepris mes réflexions sur le projet.

785 Pour finir, je vais toucher vraiment l'enjeu, comme vous disiez, sur lequel, moi, personnellement, j'ai beaucoup de préoccupations. Puis l'objectif du mémoire est vraiment de proposer des pistes de réflexion à l'intention du BAPE.

Donc, un mot d'introduction. J'ai un baccalauréat en génie électrique. J'ai complété une maîtrise en Administration des affaires, j'ai travaillé pendant 10 ans en énergies renouvelables.

790 J'ai un fort intérêt en développement durable qui est, je crois, évident par mon curriculum, puis je suis interpellé également par les enjeux des Nations autochtones du Québec. Finalement, je suis père de trois enfants, je suis environnementaliste.

795 La méthodologie est un peu simple, je suis parti de l'article 2 de la *Loi sur le Développement durable du Québec*, c'est inscrit ici à l'écran, je ne vais pas le relire, ainsi que des objectifs du ministère du Développement durable, à savoir qu'il faut conjuguer les aspects de société, donc sociaux, les aspects économiques et les aspects environnementaux pour juger de la durabilité d'un projet.

800 Les sources que j'ai utilisées, essentiellement toute la documentation que vous avez mise à notre disposition et d'autres sources comme les contrats d'approvisionnement d'électricité qui sont disponibles sur le site d'Hydro-Québec Distribution.

805 Mes objectifs comme j'ai dit, c'était essentiellement de réfléchir aux aspects de développement durable de ce projet-là, selon les trois axes proposés par le ministère, oui, mais surtout de proposer des pistes de réflexion à la commission parce qu'à la fin de ma recherche, de mes interrogations, j'en suis venu à trouver un aspect qui me touchait particulièrement.

810 Rapidement, au niveau économique, on parle d'un projet comme vous le savez d'environ 60 M\$, qui crée quelques emplois. Les aspects qui seraient équitables et viables, c'est-à-dire la conjonction du social et de l'économie, de l'environnement et de l'économie, je l'ai vu listé ici, je crois que vous êtes au courant, je ne vais pas tout répéter, mais essentiellement, on parle d'un projet qui prévoit que 30 % des coûts d'éoliennes vont être dépensés en Gaspésie, MRC de Matane, que 60 % des coûts de projet vont être dépensés au Québec, qu'il y aura 2 M\$ versés à la municipalité sur 20 ans.

815 Et, en tout cas, le promoteur s'engage à respecter le cadre de référence qui a été mis en place par l'UPA et Hydro-Québec. Et l'orientation préliminaire de la CPTAQ est, pour l'instant en tout cas, favorable, de ce que j'en ai lu.

820 4 M\$ qui seraient versés aux agriculteurs sur 20 ans et il y a eu des déplacements d'éoliennes pour tenir compte de lots boisés, dans ce que j'ai vu dans l'étude d'impact.

825 Sur les aspects environnementaux, bien, on parle d'un projet éolien, donc c'est sûr qu'on parle d'un projet qui a peu d'émissions, qui parle d'énergies renouvelables. Encore une fois, j'ai listé des aspects qui seraient à la conjonction du social environnement puis de l'économie et de l'environnement, donc vivables et viables :

L'éloignement des noyaux urbanisés;

830 Le fait qu'il n'y ait pas de nouvelles lignes à haute tension, ce qui est quand même assez intéressant ici;

Le respect de toutes les lois et règlements en place;

835 Une empreinte qui est limitée puis qui a été d'ailleurs soulevée par la Commission de protection du territoire agricole;

Et, finalement, à l'étude d'impact, on dit que la majorité des impacts résiduels sont jugés non importants.

840

Au niveau des aspects sociaux, et là on commence à toucher vraiment, je crois, la partie la plus importante de cette analyse-là, c'est que sans répéter tout ce que je viens de dire, on trouve finalement des efforts assez soutenus de la part du promoteur pour engager la conversation avec la communauté, que ce soit à travers un comité de consultation, à travers un bureau de projet, et cetera, c'est listé à l'étude d'impact, mais il semble que le projet soit contesté, contesté par plusieurs citoyens, élus, groupes locaux, c'est visible quand on fait une revue de presse.

845

Donc, j'ai commencé à me poser la question pourquoi, parce qu'à priori, comme je l'ai dit, il respectait, c'est un projet qui semblait respecter toutes les lois, les normes, et cetera, puis j'en suis venu à trouver quelque chose qui est revenu dans plusieurs documents, mais qui a été particulièrement illustré par une citation du 10 juin qui est apparue dans le journal Coup d'œil, qui est un hebdo local. Puis je dois dire que c'est une illustration, parce que ces termes-là, je les ai retrouvés à plusieurs reprises et c'est là, l'enjeu que je veux toucher aujourd'hui.

850

855

Je vais le lire. Il y a une perception de discrimination, que le projet soit discriminatoire puis de la façon que c'est exprimé, c'est que ça été exprimé par deux maires de municipalités de la Montérégie dans l'hebdo Coup d'œil.

860

*« Le véritable enjeu de ce parc éolien concerne le droit des Mohawks de Kahnawake d'ériger des éoliennes sur un territoire qui ne leur appartient pas et sans l'autorisation des élus de Saint-Cyprien-de-Napierville. »*

Donc, moi, quand j'ai lu ça, bien, je veux juste répéter que le projet a été sélectionné par appel d'offres suite à un décret, et puis le constat que j'ai fait ou en tout cas que je suis venu porter ici aujourd'hui à la commission, c'est qu'il semble que la relation difficile qui est marquée d'incompréhension et de préjugés entre les peuples autochtones et les autres populations québécoises ait un rôle important dans l'acceptabilité sociale du projet.

865

Ce qui m'amène sur le thème de la réconciliation. C'est un sujet très, très vaste. Je n'ai vraiment pas la prétention d'être un expert ou tout ça, mais je pensais que c'était important de l'aborder aujourd'hui puis c'est pour ça que je suis venu.

870

La réconciliation. Je fais quelques réflexions : pour les Mohawks, il y a l'enjeu de la Seigneurie de Sault-Saint-Louis qui est très bien exprimé sur leur site. C'est-à-dire un litige foncier qui s'est étiré sur plusieurs siècles où il y a eu perte de territoire.

875



880 Encore une fois, selon la politique de développement durable qui est établie par le promoteur, qui est lié à la communauté de Kahnawake, il y a une préférence qui est établie envers l'éolien puis c'est vraiment en fonction, il semble, en tout cas, des valeurs de la communauté.

885 Pour les autochtones québécois en général, l'appel d'offres duquel vient ce projet-là, finalement, prévoyait 250 mégawatts de projet autochtone qui devaient être mis en service en décembre 2014. Un seul a été sélectionné, celui-ci. Douze ont été rejetés et lors, peut-être pour arranger les choses, mais il y a un 150 mégawatts hors appel d'offres qui a été donné aux communautés micmaques de la Gaspésie. Le présent projet a été réduit à 18,8 mégawatts, ce qui fait que le résultat final c'est qu'on est à moins de 170 mégawatts pour décembre 2016.

890 Donc vous savez, si on regarde un peu ces enjeux-là, ça nous permet de comprendre, peut-être que ça vous permet de comprendre pourquoi je suis ici aujourd'hui. Je pense que c'est un projet qui a vraiment une grande importance pour notre société. Puis quand on parle d'acceptabilité sociale, sans enlever rien à tout ce qui est dit aujourd'hui, puis ce que les gens pensent du projet, je pense qu'il faut aussi tenir compte, en tant que citoyens, des consensus sociaux que nous avons établis par le passé.

900 Ça fait que je me suis mis à lire le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones qui est le rapport de la Commission Erasmus-Dussault. Ça fait un moment, c'est une commission qui a été établie après les événements d'Oka en 1990 qui visait à, et je cite :

905 « [...] analyser l'évolution de la relation avec les autochtones le gouvernement canadien et l'ensemble de la société canadienne [...] proposer des solutions précises étayées par l'expérience interne et internationale aux problèmes qui ont entravé ces relations et avec lesquels les autochtones sont aux prises aujourd'hui.

Quatre ans de consultation, quatre ans de travaux, 4 000 pages, plusieurs conclusions. Le rapport a été remis en 96, puis je pense qu'il est toujours aussi pertinent aujourd'hui.

910 C'est un rapport qui est très long. Donc, je vous avoue ne pas l'avoir lu au complet, mais il y a une chose que j'ai lue, c'est les conclusions. Et dans les conclusions, il n'y en a pas des tonnes, mais il y en a deux là-dedans qui sont, je crois, très intéressantes.

915 Il y a une conclusion qui s'intitule *La redistribution des terres et des ressources*. Puis je vous ramène un peu à la phrase des deux conseillers tantôt, se rappeler du contexte où on dit : bon, bien, c'est un projet autochtone dans lequel vous n'avez pas le droit d'être ici, et cetera, ou en tout cas, la municipalité locale n'avait pas avoir droit de citer, et cette préoccupation, donc ce sentiment d'injustice, peut-être que j'aimerais ça le nuancer avec la conclusion du

Erasmus-Dussault qui disait qu'il faut viser de nouvelles ententes portant sur le partage des terres et des ressources, étant donné que :

920

« [...] la preuve concluante que les peuples autochtones n'ont pu avoir l'intention de renoncer complètement à leurs territoires ancestraux ni à leurs façons de gouverner lorsqu'ils ont signé les traités historiques avec la Couronne pour partager les territoires avec les nouveaux venus. »

925

Moi, je pense que c'est une conclusion qui parle beaucoup dans le contexte actuel.

La deuxième conclusion, c'est une conclusion qui s'appelait : *Travail valorisant et richesse durable*. Puis je vais juste vous dire, je vais juste vous laisser lire ce que la Commission avait dit à ce moment-là, à savoir que si on leur donne la possibilité, la majorité des personnes et des collectivités autochtones opteront pour une participation à l'économie de marché.

930

**LE PRÉSIDENT :**

935

On arrive au terme de votre présentation, alors je vous inviterais à conclure, s'il vous plait.

**M. GABRIEL DURANY :**

940

Exact. Donc, je vais juste conclure en disant que pour beaucoup de gens, je veux dire, dans beaucoup de sociétés, la réconciliation c'est un processus qui est long et ardu, O.K.? Puis je vais vous laisser lire ce que j'ai écrit ici, mais la seule chose que j'aurais à dire c'est que peut-être que c'est un projet qui est difficile au niveau de l'acceptabilité sociale, n'étant en fait que le début d'une longue discussion que notre société a repoussée pendant trop longtemps.

945

Voici les quatre pistes de réflexion que je vous ai proposées dans mon mémoire puis je vous remercie de votre attention.

950

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci beaucoup de votre présentation. Monsieur Haemmerli.

955

**LE COMMISSAIRE :**

960 En fait, je vois mal... sur l'essence de la chose, je n'ai pas de question et puis si j'en avais, ça engagerait une longue discussion et un long débat qui dépassent assez largement le cadre du projet. Donc, je vais m'abstenir, Monsieur Durany.

**LE PRÉSIDENT :**

965 Alors, peut-être en arriver justement à la conclusion que vous nous avez proposée, c'est-à-dire que le début d'un dialogue. Alors, pour vous, je veux dire, vous avez parlé aussi d'acceptabilité sociale, vous l'avez aussi analysée dans l'angle de la *Loi sur le Développement durable*, pour vous, l'acceptabilité sociale dans le contexte du projet qu'on a devant nous  
970 aujourd'hui, je veux dire plus précisément puis au-delà du dialogue que vous voulez inviter les parties à s'engager, ce serait quoi le niveau d'acceptabilité sociale pour qu'on puisse vraiment en arriver à cette conclusion-là?

**M. GABRIEL DURANY :**

975 Bien, l'acceptabilité sociale, c'est quelque chose d'assez complexe. Je pense qu'il faut aussi, comme je disais tantôt, sortir d'un contexte qui est purement centré sur le projet puis se rappeler ce pour quoi le projet existe.

980 Puis la Commission Erasmus-Dussault c'est une commission qui a duré quatre ans, dans laquelle il y a eu énormément de travail et c'est important de se rappeler que ce travail-là, en tout cas, a mené à un consensus ou, à tout le moins, à des conclusions et que ce projet-là est en ligne avec ces conclusions et ce consensus-là. Et à ce sens, et l'acceptabilité sociale d'un projet doit tenir compte des consensus sociaux qui ont eu lieu avant.

985 Je sais que ça peut paraître large, je sais que ça peut paraître dépasser le mandat du BAPE, et cetera, mais à mon sens, le projet actuel nous dépasse un peu tous, oui, dans le sens où il faudrait qu'on prenne en compte le contexte autochtone de façon plus holistique ici, d'après ce que je vois.

990

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci de votre présentation Monsieur.

**M. GABRIEL DURANY :**

Ça me fait plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

1000 Oui, évidemment, vous allez déposer votre présentation?

**M. GABRIEL DURANY :**

1005 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, vous donnez une copie à notre coordonnatrice, madame Poliquin?

1010 **M. GABRIEL DURANY :**

Absolument.

**LE PRÉSIDENT :**

1015 Qui la rendra publique dans les centres de documentation.

**M. GABRIEL DURANY :**

1020 Je vous remercie pour votre attention.

**LE PRÉSIDENT :**

1025 Merci beaucoup de votre présentation, Monsieur Durany.

---

**Mme LUCIE LEBLANC**

1030 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'invite maintenant madame Lucie Leblanc, s'il vous plait.

1035 **Mme LUCIE LEBLANC :**

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

1040 Bonjour, Madame Leblanc.

**Mme LUCIE LEBLANC :**

1045 Moi, je suis Lucie Leblanc. Je suis résidente de Saint-Cyprien-de-Napierville depuis 25 ans. Je ne lirai pas tout mon mémoire, je vais cibler seulement certains points.

**(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

1050 Merci de m'avoir écoutée.

**LE PRÉSIDENT :**

1055 Alors, merci de votre présentation, Madame Leblanc. Monsieur Haemmerli, est-ce vous avez des questions à soumettre à madame Leblanc?

**LE COMMISSAIRE :**

1060 Oui. L'ensemble du propos est clair, mais il y a quand même, lorsque vous parlez de – c'est votre point 11, là. Vous dites : « Quant à l'impact sonore, il y a des résidences non ciblées puis des exploitations agricoles non considérées dans la carte. »

**Mme LUCIE LEBLANC :**

1065 Ah, je ne l'ai pas mentionné pour, oui, d'accord.

**LE COMMISSAIRE :**

1070 Oui vous l'avez... c'est ça. Et puis ce que je voulais savoir, c'est qu'en première partie, c'est un élément qui a été soulevé par quelques participants puis on a eu d'autres documents qui ont été déposés. Alors, votre affirmation, est-ce que c'est après coup, est-ce que c'est encore le cas ou...? Je veux être sûr qu'on a rien échappé?

**Mme LUCIE LEBLANC :**

1075 Bien moi, je l'ai noté de gens qui étaient très informés lors des audiences publiques quand ça a été présenté et je me suis dit : je vais le rajouter dans mon document.

**LE COMMISSAIRE :**

1080 O.K. Donc, c'est la suite de ce qui a été dit en première partie?

**Mme LUCIE LEBLANC :**

1085 Ce point-là, je ne vous l'ai pas présenté aujourd'hui.

**LE COMMISSAIRE :**

Non, mais...

1090 **Mme LUCIE LEBLANC :**

Mais il fait partie du mémoire.

**LE COMMISSAIRE :**

1095 Oui.

**Mme LUCIE LEBLANC :**

1100 Parce que durant les audiences de la première partie, oui, il y a eu une soirée à laquelle, moi, j'ai assisté. Des gens très informés l'ont mentionné puis je me suis dit que j'allais le mettre dans mon mémoire.

**LE COMMISSAIRE :**

1105 O.K. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1110 Alors, merci de votre présentation, Madame Leblanc.

---

1115

**M. CHRISTIAN CLOUTIER**  
**M. ROBERT PATENAUDE**

1120

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Christian Cloutier, s'il vous plaît, pour le Comité des citoyens de Lacolle. Alors, Monsieur Cloutier.

1125

**M. CHRISTIAN CLOUTIER :**

Est-ce que je peux être accompagné du président du Comité, s'il vous plait?

1130

**LE PRÉSIDENT :**

Sans problème, il suffit de l'identifier pour les besoins de transcription.

**M. CHRISTIAN CLOUTIER :**

1135

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

1140

Alors, présentez-nous-le.

**M. CHRISTIAN CLOUTIER :**

Monsieur le président va commencer.

1145

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Alors, présentez-nous-le.

1150

**M. CHRISTIAN CLOUTIER :**

Alors, le président du Comité des citoyens, c'est monsieur Robert Patenaude de Lacolle. Alors, monsieur Patenaude est un agriculteur.

1155

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, la parole est à vous.

**M. ROBERT PATENAUDE :**

1160 Horticulteur biologique.

**LE PRÉSIDENT :**

1165 Alors, la parole est à vous, nous vous écoutons.

**M. ROBERT PATENAUDE :**

Est-ce que c'est ouvert?

1170 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. ROBERT PATENAUDE :**

1175 Alors, bonjour Monsieur le commissaire, Monsieur le président. Bonjour à tous dans la salle.

1180 J'aurais une petite mise au point au départ. Dans les documents, le document 38 cité du promoteur, mon nom est lié à des idées et tout du Comité de citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle et comme conseiller du Conseil de Saint-Bernard-de-Lacolle, alors que ma présence a été comme conseiller à Lacolle et au Comité de citoyens de Lacolle depuis 1996.

1185 Alors, je vais faire une mise au point sur les idées qui ont été émises dans le document par courriel, avec une entente avec les communications du Bureau d'audiences publiques.

**LE PRÉSIDENT :**

1190 Alors, on peut considérer ça comme étant un correctif.

**M. ROBERT PATENAUDE :**

Bien, c'est un correctif, oui.

1195 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bien ce que je comprends?



**M. ROBERT PATENAUDE :**

1200 Oui, mais je vais le compléter par écrit, pour ne pas prendre tout l'après-midi pour ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1205 D'accord.

**M. ROBERT PATENAUDE :**

1210 Alors, on va passer au mémoire du Comité de citoyens. En fait, la présentation va différer un petit peu du mémoire, va compléter le mémoire, je pense. Ça s'intitule : *Hydro-Québec le confirme, une région riche d'histoire et de paysages propices à l'agriculture à préserver.*

1215 Beaucoup de citoyens de Lacolle s'inquiètent ou seront dérangés d'une première venue d'installations gigantesques dans notre région et, dans certains cas, tout près de leur ferme ou de leur demeure. Notre inquiétude vient aussi d'un projet qui serait une porte d'entrée d'autres projets plus tard au sud à Saint-Bernard-de-Lacolle, à Lacolle et aux autres villages environnants.

1220 Notre région est une richesse patrimoniale, que ce soit les riches terres qui bénéficient d'un microclimat et qui forment les jardins du Québec et qui nourrissent un bon nombre de Québécois, et nous pensons que beaucoup de mémoires seront déposés pour souligner cet aspect par les agriculteurs eux-mêmes;

1225 Que ce soit le patrimoine avec de nombreux bâtiments reliés à notre histoire de plusieurs siècles d'ailleurs, bâtiments publics, résidences, églises;

Que ce soit les paysages grandioses de nombreux endroits;

1230 Que ce soit ce corridor avec des oiseaux migrateurs avec les arrêts dans nos champs;

Que ce soit les enjeux sociaux et les impacts sur la santé, et nous pourrions continuer.

1235 Nous avons travaillé à préserver notre environnement en conservant un peu des forêts matures qui nous restent au sud, conservant ainsi une faune et une flore riches et parfois uniques.

Plusieurs des attraits touristiques sont en relation avec le début de l'histoire du Canada, avec l'insurrection des patriotes de 1837-1838.

1240 La région entend favoriser son accueil et son tourisme en se posant sur la richesse de ce territoire. Et je voudrais citer le ministre Lessard qui était en 2009 ministre du MAMROT et dans *Paysages du Québec*, dans la présentation, il disait :

1245 « *Les paysages qui dessinent le Québec font partie de notre patrimoine. Ils ont été façonnés au fil du temps et au gré des changements de notre histoire. Ce bien collectif étant aujourd'hui reconnu, il importe de poursuivre davantage notre réflexion. Pour assurer leur mise en valeur et leur protection, les paysages doivent être considérés dans le développement et l'aménagement de nos territoires.* »

1250 Alors, nous allons tenter d'illustrer certains éléments de ce patrimoine et comment Hydro-Québec en tient compte dans un autre projet, en ayant tenu de nombreuses consultations et en travaillant avec l'acceptation sociale, l'acceptation du public.

1255 Alors, je vais passer la parole à monsieur Cloutier qui va nous donner un petit peu de détails sur les différents bâtiments et tout.

**M. CHRISTIAN CLOUTIER :**

1260 Bonjour, Messieurs. Alors, dans notre patrimoine culturel à Lacolle, nous avons beaucoup. À commencer par le Musée 1812 que le gouvernement du Canada a subventionné en 2013 et la réalisation du musée commémorait l'histoire de la guerre anglo-américaine de 1812 à 1814, et qui fut un des lieux importants de la rébellion des patriotes de 1838. Cette rébellion évidemment prit fin avec l'arrestation de 1 000 personnes dont 58 furent envoyées en Australie ou en Jamaïque et 12 pendues, haut et court à Montréal.

1265 Le musée est accessible aux visiteurs durant tout l'été. Des conférences sont tenues à chaque jour.

1270 Il y a aussi le Blockhaus de la rivière Lacolle. Cet avant-poste militaire surplombe la petite rivière Lacolle qui se déverse dans la rivière Richelieu. Il fut érigé en 1781 pour faire partie du réseau de défense de la colonie britannique qui s'inquiétait de l'émergence de la nouvelle République américaine. Le gouvernement québécois en fit l'acquisition en 1950, l'a restauré et le classa monument historique en 1960. Et durant tout l'été, des visites commentées avec guide sont offertes aux visiteurs.

1275

1280 Il y a le Circuit du paysan qui est une route touristique signalée de la région de la Montérégie et des Adirondacks. Elle est une des routes officielles signalisées par Tourisme Québec. Le circuit fait une boucle en passant par les municipalités de Napierville, Saint-Bernard-de-Lacolle, Hemmingford, Franklin et Lacolle. Le circuit longe la frontière séparant le Canada des États-Unis.

Le circuit groupe aussi plusieurs vignobles, fromageries, pâtisseries et boulangeries ainsi que plusieurs attraits naturels.

1285 Il y a le site patrimonial de l'église d'Odelltown. Cet ancien ensemble religieux de tradition méthodiste érigé à partir de 1823. Il se compose de l'église d'Odelltown United, et d'anciennes écuries qui furent rénovées depuis.

1290 La bataille d'Odelltown est la dernière bataille des insurgés patriotes de 1837. Ce bien est classé site patrimonial. Des visites commentées avec guide sont offertes tout l'été.

1295 Il y a cette gare patrimoniale Napierville Junction. Cette gare de style château, dont l'architecture originale du bâtiment n'a pas été modifiée, est une des rares de ce style subsistant au Canada. Inaugurée le 17 novembre 1930 par le président de la Delaware and Hudson Company.

1300 La Commission des lieux historiques du Canada l'a désignée gare ferroviaire patrimoniale en 1991. De plus, le ministère de la Culture et des Communications du Québec a retenu cette gare comme ayant conservé son intérêt architectural original. Le propriétaire de la compagnie de Chemin de fer Canadien Pacifique offre de la donner à la municipalité de Lacolle pour en assurer son développement en tenant compte du contexte économique et touristique régional.

1305 L'installation d'éoliennes serait très défavorable dans le paysage.

Il y a aussi l'église de Saint-Bernard, dont l'architecte est Victor Bourgault, qui fait partie du patrimoine culturel du Québec. Le célèbre curé Labelle a inauguré la construction de l'église le 18 novembre 1865. Cette église est aussi classée patrimoine national.

1310 Alors, on voit que le projet de la firme KSE portera atteinte à la valeur visuelle du territoire et à la quiétude des sportifs.

1315 Hydro-Québec fait ses devoirs. Pas de tour dans notre cour. En effet, aucune ligne de transport haute tension d'Hydro-Québec ne traverse le territoire de Saint-Cyprien et des environs dont peu de régions agricoles peuvent s'enorgueillir.

1320 Aussi, Hydro-Québec projette d'installer une ligne d'interconnexion très haute tension Hertel-New-York pour la mise en service 2018. Elle fut confrontée à un dilemme majeur lorsqu'elle a planifié le tracé de la nouvelle ligne de transport. Trois tracés retenus provenant du poste Hertel à Laprairie passaient sur notre territoire pour atteindre le Lac Champlain à Lacolle.

1325 Pour ses projets de ligne de transport en général, plusieurs critères amènent l'entreprise à construire des lignes aériennes, les tours pouvant mesurer jusqu'à 50 mètres de hauteur, alors que les éoliennes font 140 mètres de hauteur. Hydro-Québec a utilisé toutes les alternatives possibles en prenant en considération l'acceptabilité sociale et les consultations publiques. Les structures aériennes furent décriées et les études portent dorénavant sur le tracé d'une transmission souterraine.

1330 Les structures aériennes ne pouvaient définitivement pas s'implanter sur notre territoire. D'ailleurs, la seule ligne aérienne de transport à courant continu fut construite en 1993 pour alimenter les États-Unis à partir du poste Radisson de la Baie-James.

1335 Le gouvernement du Québec en a exigé l'enfouissement sous le fleuve Saint-Laurent entre Grondines et Portneuf, et la partie aérienne de la ligne au-dessus du fleuve fut démantelée par la suite. Seul l'enfouissement pouvait éliminer totalement la perception d'impact d'ordre visuel. La faisabilité technique d'un enfouissement d'une ligne à 330 kV à courant continu pour ce projet d'Hertel-New York reste complexe et n'a jamais été expérimentée sur une longue distance.

1340 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, on arrive au terme de votre délai de présentation, je vous inviterais à conclure.

1345 **M. CHRISTIAN CLOUTIER :**

Alors, ceci démontre l'importance d'un impact visuel qu'aurait la présence de structures aériennes sur ce territoire, dont des tours d'éoliennes.

1350 **M. ROBERT PATENAUDE :**

Alors, en guise de conclusion, nous pouvons affirmer qu'il revient à nos citoyens de décider de leur milieu de vie. La paix sociale viendra du bien commun, bien avant celui du privilège accordé à certains individus.

1355 Alors, nous vous remercions de votre attention.

**M. CHRISTIAN CLOUTIER :**

Merci de votre attention.

1360 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Alors, on va convenir que vous allez déposer votre présentation considérant qu'elle est passablement différente de votre mémoire que vous nous avez proposé.

1365

**M. ROBERT PATENAUDE :**

Oui.

1370 **LE PRÉSIDENT :**

Puis peut-être aussi les éléments visuels qui appuyaient votre présentation.

**M. ROBERT PATENAUDE :**

1375

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

1380 Peut-être vous poser une question comme on l'a posée peut-être à deux ou trois intervenants. Est-ce qu'il y a un plan de développement de l'industrie touristique pour la région? Est-ce qu'il y a une association touristique régionale?

**M. CHRISTIAN CLOUTIER :**

1385

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1390 Est-ce que l'ensemble des activités touristiques, se sont-elles regroupées pour essayer de développer?

1395

**M. ROBERT PATENAUDE :**

1400 Je ne connais pas complètement la MRC des Jardins-de-Napierville parce qu'à Lacolle, nous sommes non pas dans les Jardins-de-Napierville, mais dans la MRC du Haut-Richelieu. Et là, il y a Tourisme Saint-Jean, Tourisme Saint-Jean et région, qui a une espèce d'aménagement et de lien de tout ça. Il y a d'ailleurs des réunions, des rencontres qui se font sur ce sujet. Et c'est vraiment organisé.

1405 La municipalité de Lacolle avait, en 2002 jusqu'à maintenant, je crois que c'est encore en place, mais la municipalité de Lacolle avait un plan de développement durable, avait un plan environnemental, avait une protection des boisés et avait une politique touristique.

1410 Donc, et je pense que c'est intégré à la région avec, entre autres, la Chambre de commerce des Jardins-de-Napierville qui réunit beaucoup des gens du Circuit du paysan et des différents circuits. Et il y a – entre autres, moi, je suis membre personnellement de *Terroir et Saveurs* sur la ferme biologique que j'ai avec des visiteurs et il y a plusieurs autres personnes dans la région qui sont aussi inscrites là.

1415 Donc, le point de vue touristique est, je pense, très organisé et aussi dans les Jardins-de-Napierville.

**LE PRÉSIDENT :**

1420 Merci. Monsieur Haemmerli.

**LE COMMISSAIRE :**

1425 Dans le même esprit, c'est parce que c'est un élément qui nous a été, je dirais, peu présenté ou peu souligné. Est-ce qu'il y a une raison? Est-ce que vous voyez une raison pour ça?

**M. ROBERT PATENAUDE :**

1430 Bien, je pense que ce n'est pas... ah oui, dans les mémoires, vous voulez dire?

**LE COMMISSAIRE :**

1435 Bien oui, dans le questionnaire, dans les mémoires.

**M. ROBERT PATENAUDE :**

1440 Bien, je pense que c'est très présent et c'est une crainte qu'on a beaucoup. Et Hydro-Québec, quand il y a eu des consultations sur la ligne de transport, projetait différents tracés dont plusieurs passaient dans les secteurs touristiques, dans les secteurs d'agriculture et ils ont tenu compte de ça, et la ligne va être enfouie et elle va passer dans les emprises de route et il va y avoir très, très peu d'impacts sur toutes ces fermes-là.

1445 Parce que ça a un très gros impact, s'ils passent dans des endroits comme toute la route 221 à Lacolle, ça aurait été... où sont quelques-uns de ces monuments, des maisons anciennes. C'est quand même le cœur du début de la colonie ici, là.

**LE COMMISSAIRE :**

1450 Oui. Monsieur Cloutier, vous avez l'air de vouloir ajouter quelque chose?

**M. CHRISTIAN CLOUTIER :**

1455 Oui. Bien, on avait peu de temps et on a choisi deux sujets qui avaient rarement été abordés, et deux sujets qu'on jugeait importants.

**LE COMMISSAIRE :**

1460 Oui, oui. Mais je ne parlais pas de votre mémoire, mais je disais, en général, contrairement par exemple au projet d'Hydro-Québec où certainement les gens ont été défendre ces éléments-là, on en a entendu moins parler dans le dossier ici. C'était le constat que je voulais faire.

1465 Merci beaucoup.

**M. CHRISTIAN CLOUTIER :**

Merci.

1470 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci de votre présentation. Convenir avec madame Poliquin à l'arrière, là, du dépôt de vos documents. Merci beaucoup.

1475 Alors la commission va prendre quelques minutes de pause et va reprendre ses travaux  
tout à l'heure. Merci.

---

1480 **SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES**

---

1485 **REPRISE DE LA SÉANCE**  
**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**  
**Mme JOCELYNE WERNER-ARRÉAL**

**LE PRÉSIDENT :**

1490 Alors, j'inviterais maintenant madame Jocelyne Werner-Arréal, s'il vous plait, à venir  
nous présenter son mémoire.

**Mme JOCELYNE WERNER-ARRÉAL :**

1495 Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Madame.

1500 **Mme JOCELYNE WERNER-ARRÉAL :**

Disons que les thèmes présents dans mon mémoire ont déjà tous été abordés, mais je  
me dois quand même de vous en faire la lecture.

1505 Je me présente, je suis Jocelyne Arréal, native de Saint-Bernard-de-Lacolle. La majorité  
de ma famille habite dans la région. Il était logique, pour mon époux et moi, de nous y installer  
pour y vivre avec notre famille. Mais voilà qu'à l'aube de notre retraite, nous nous retrouvons  
avec un projet éolien à un peu plus d'un kilomètre de notre résidence.

1510 Nous serons plus touchés par ce projet que la majorité des citoyens de Saint-Cyprien. Je  
me retrouve devant le BAPE pour une deuxième fois en quatre ans. C'est beaucoup demander  
à une même population, puisque Saint-Cyprien se situant aux limites de Saint-Valentin,  
comment faire une différence entre ces deux projets? Ce sont les mêmes citoyens qui, à



1515 nouveau, ont dû investir de leur temps, de leur énergie et ayant peu de moyens pour se défendre contre des entreprises capables d'embaucher des avocats, des experts, des organismes de toutes sortes.

1520 Cela fait cinq ans et plus que ma région dit non à tous ces projets communautaires : 2008, Saint-Jacques; 2009, Saint-Bernard; 2011, Saint-Valentin. Mais voilà qu'en 2010, TCI revient à la charge en partenariat avec KSE, donc un projet autochtone qui, grâce à un décret voté en 2008, autorise KSE à installer son projet en Montérégie, sans obtenir au préalable le consentement de la municipalité. Difficile, dans un tel contexte, d'obtenir l'approbation de la population.

1525 Le projet se ferait au détriment de nos paysages, de notre cadre de vie et de notre santé. Vivre en milieu rural en comparaison à une zone urbaine augmente le risque d'entendre et d'être gênés par le bruit des éoliennes. Étant à la retraite, je suis présente à ma résidence plus souvent. Je crains l'impact qu'auront ces éoliennes sur ma santé.

1530 Pourquoi ne pas s'inspirer de pays ayant une longue expérience dans le domaine? Comme le Danemark, où les éoliennes ont été introduites en masse depuis 30 ans, réalise aujourd'hui les effets probables sur la santé dus aux sons et infrasons des éoliennes. À la demande publique, elle a suspendu à peu près toute implantation terrestre tant que ce risque ne sera pas écarté par l'enquête demandée par le gouvernement.

1540 L'amiante, le tabac et maintenant les éoliennes. C'est le même processus. Santé Canada, des promoteurs éoliens minimisent le problème. Avoir des éoliennes de 150 mètres devant chez moi me fait craindre une perte de valeur de propriété. Toute nuisance a un impact réel sur le prix du marché, malgré tout ce que les promoteurs de l'éolien veulent bien nous faire croire.

1545 Nombreux sont les citoyens riverains du projet qui sont à la retraite, donc un revenu fixe sans possibilité de compenser pour la perte de leur valeur, de leurs biens immobiliers. Comment accepter que l'investissement d'une vie soit diminué par l'enrichissement d'une minorité?

1550 Le propriétaire, le promoteur, excusez, et quatre propriétaires terrains n'ont qu'un seul objectif : la rentabilité sans égard au dérangement qu'ils peuvent causer à la population vivant à proximité. En Europe, des pays comme la Hollande et le Danemark, les tribunaux ont reconnu la perte de valeur de l'immobilier riverain d'éoliennes et ont octroyé des compensations.

1555 Plus près de nous, la Cour supérieure du Québec a autorisé un recours collectif visant le projet éolien de l'Érable. La perte de valeur des propriétés est d'ailleurs un enjeu important, selon le procureur des requérants.

1560 Tous les propriétaires d'une résidence dans un rayon de 1,8 kilomètre peuvent faire partie du recours. Une partie des résidences de Saint-Bernard, de Lacolle et Saint-Cyprien sont situées à environ 1,6 kilomètre. Si le projet se réalise, peut-être est-ce une solution envisageable?

1565 Aux audiences du BAPE, KSE a précisé qu'elle donnerait volontairement la somme d'environ 3 M\$ sur vingt ans à la municipalité de Saint-Cyprien. C'est peu, comparé aux 60 M\$ de profits qu'elle en retirera.

1570 Par la même occasion, j'ai appris que KSE veut investir environ 2,5 M\$ pour la réalisation d'un centre pour aînés à Hemmingford. Assister au BAPE a été très instructif pour moi. J'ai appris que tous ces élans de générosité n'avaient qu'un seul but : obtenir des points pour une grille d'évaluation. Les visites à domicile, consultations populaires, tout est comptabilisé.

1575 Le maire de Saint-Cyprien dans une entrevue a dit que le projet de KSE était un beau projet, que c'était de l'énergie verte qui ne pollue pas. Dans un certain sens, ce projet a été un grand pollueur puisqu'il a engendré des conflits d'intérêts, des divergences d'opinions qui ont semé la zizanie dans les communautés, entre les élus et leurs citoyens, entre voisins et même amis.

1580 De plus, nous savons que le promoteur et les propriétaires terrains n'ont pas pris part à ce projet pour procurer une énergie verte à la planète. Si le gouvernement avait choisi d'imposer à ces mêmes agriculteurs la présence d'éoliennes sur leur terre, sans leur consentement, sans compensation monétaire, ce sont eux aujourd'hui qui seraient assis à ma place pour défendre leur point.

1585 Trois pétitions majoritaires des municipalités de Saint-Cyprien, Saint-Bernard, Saint-Valentin ont été remises au premier ministre Couillard. Nous avons aussi la chance d'avoir l'appui de huit maires de municipalités entourant notre projet. Que faut-il de plus?

1590 Cela fait cinq ans que la population dit non à ce projet, qu'il soit communautaire ou autochtone. On nous a accusés d'être jaloux, on nous a accusés d'être racistes. Est-ce être raciste que de vouloir protéger son droit à dire non à ce projet? Est-ce être raciste que de vouloir protéger son territoire contre un projet qui hypothéquera les générations futures? Est-ce être raciste que de vouloir protéger nos coutumes ancestrales vouées à l'agriculture?

**LE PRÉSIDENT :**

1595

Alors, merci de votre présentation, Madame. Deux éléments à votre mémoire : vous faites référence à une expérience éolienne au Danemark où vous dites que la demande publique avait été suspendue pour à peu près toute l'implantation terrestre, est-ce que vous avez une référence?

1600

**Mme JOCELYNE WERNER-ARRÉAL :**

J'ai pris ça sur Internet. Il faudrait que je regarde.

1605

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ce serait possible, simplement, d'envoyer un courriel avec l'hyperlien à notre coordonnatrice, madame Poliquin?

1610

**Mme JOCELYNE WERNER-ARRÉAL :**

O.K., oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1615

Comme pour ce qui est des communications pour confirmer votre présence, ainsi que vous faites mention qu'en Europe, des pays comme la Hollande et le Danemark, les tribunaux ont reconnu la perte de valeur de l'immobilier riverain d'éoliennes et ont octroyé des compensations.

1620

Alors, si c'est possible pour vous d'avoir des références à ce sujet puis nous les envoyer?

**Mme JOCELYNE WERNER-ARRÉAL :**

1625

O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

1630

On considérerait ça intéressant de la part de la commission. Monsieur Haemmerli, ça va? Merci Madame.

---

**Mme CLAUDINE LESTAGE**

1635

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'invite maintenant madame Claudine Lestage, s'il vous plait. Bonjour, Madame.

1640

**Mme CLAUDINE LESTAGE :**

Bonjour, Messieurs.

**LE PRÉSIDENT :**

1645

La parole est à vous.

**Mme CLAUDINE LESTAGE :**

1650

Bonjour.

**(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

1655

**LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre présentation, Madame. Monsieur Haemmerli.

1660

**LE COMMISSAIRE :**

Juste pour situer. Vous dites que vous êtes résidente de Saint-Bernard?

**Mme CLAUDINE LESTAGE :**

1665

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

1670

Habitez-vous dans le village?

**Mme CLAUDINE LESTAGE :**

1675

J'habite sur le rang Saint-André.

**LE COMMISSAIRE :**

1680

Ah! D'accord.

**Mme CLAUDINE LESTAGE :**

1685

Juste à côté de la piste cyclable.

**LE COMMISSAIRE :**

D'accord et...

1690

**Mme CLAUDINE LESTAGE :**

Donc, les éoliennes, elles vont être là.

**LE COMMISSAIRE :**

1695

Ça va. Vous êtes très directe dans l'énoncé de vos choses.

**Mme CLAUDINE LESTAGE :**

1700

Oui. Quand j'entends le monsieur venir de Montréal nous dire qu'on est des...

**LE COMMISSAIRE :**

1705

On ne commente pas. On ne commente pas l'opinion des autres personnes, s'il vous plaît.

**Mme CLAUDINE LESTAGE :**

1710

O.K.

**LE COMMISSAIRE :**

Chacun exprime la sienne. Chacun a la liberté de...

1715 **Mme CLAUDINE LESTAGE :**

Oui.

1720 **LE COMMISSAIRE :**

D'accord?

1725 **Mme CLAUDINE LESTAGE :**

Oui. Oui.

1725

**LE PRÉSIDENT :**

Notion de respect, Madame.

1730 **LE COMMISSAIRE :**

Je vais juste essayer de trier c'est quoi qui vous fait peur.

1735 **Mme CLAUDINE LESTAGE :**

1735

Tout.

**LE COMMISSAIRE :**

1740

O.K. Donc, on prend tout ça sur le même plan.

**Mme CLAUDINE LESTAGE :**

1745 Tout. Bien, qu'ils viennent mettre ces grosses immenses structures dans nos visages, je ne vois rien de bon de ça.

1745

**LE COMMISSAIRE :**

1750 D'accord. Je voulais juste savoir s'il y a un élément plus particulier que vous vouliez souligner, mais le message...

1750

**Mme CLAUDINE LESTAGE :**

1755

Notre santé en premier.

**LE COMMISSAIRE :**

1760

O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

1765

Donc, vous mentionnez dans votre mémoire, vous dites : « il est prouvé qu'un projet éolien comme celui de Saint-Cyprien provoquerait une baisse de 24 à 43 % de la valeur de nos maisons », est-ce que vous avez une référence à nous donner?

**Mme CLAUDINE LESTAGE :**

1770

J'ai pris ça dans un autre mémoire, que ça avait été établi dans d'autres municipalités.

**LE PRÉSIDENT :**

1775

D'accord. Alors, merci de votre présentation, Madame Lestage.

**Mme CLAUDINE LESTAGE :**

Bienvenue.

1780

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

1785

---

**M. PATRICK RAGAZ**

**LE PRÉSIDENT :**

1790

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Patrick Ragaz, s'il vous plait, pour le Kahnawake Environment Protection s'il vous plait.

Bonjour, Monsieur.

**M. PATRICK RAGAZ :**

1795

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

1800

Alors la parole est à vous.

**M. PATRICK RAGAZ :**

1805

En fait, je vais parler en anglais, si ça ne vous dérange pas?

**LE PRÉSIDENT :**

C'est possible.

1810

**M. PATRICK RAGAZ :**

Merci. So, my name is Patrick Ragaz, and I am representing the Kahnawake Environmental Protection Office which is a division of the Mohawk Council of Kahnawake.

1815

The Kahnawake Environmental Protection Office is in support of the proposed project.

**LE PRÉSIDENT :**

1820

Est-ce que ça serait possible pour vous de parler un peu plus fort.

**M. PATRICK RAGAZ :**

Oui.

1825

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**M. PATRICK RAGAZ,**

1830

I will first discuss the larger impact of wind turbines within the global energy context and then comment on the local environmental implications of this particular project.



**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

1835

**Début de la phrase à la page 1 : « Climate change is a global phenomenon... »**

**Fin de la phrase à la page 1 : « [...] to local communities and ecosystems. »**

1840

Well, we understand that this particular project is quite small in scale. I'd like to recall the adage of thinking globally, acting locally. In this case, a small-scale project spread across, you know, the world will eventually help us to address the climate change issue.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

1845

**Début de la phrase à la page 1 : « Turning now to the local scale... »**

**Fin du mémoire.**

Thank you.

1850

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci de votre présentation. Monsieur Haemmerli?

**LE COMMISSAIRE :**

1855

Oui. Je vais parler en français, vous allez parler en anglais? Ça va?

**M. PATRICK RAGAZ :**

1860

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

1865

O.K. Vous parlez au nom du Bureau de protection de l'environnement de Kahnawake?

**M. PATRICK RAGAZ :**

Oui, c'est ça.

1870

**LE COMMISSAIRE :**

C'est ça. Quel est le lien de ce Bureau-là avec le projet? Est-ce qu'il y en a un?

**M. PATRICK RAGAZ :**

1875

Well, there is no direct link between the project and the Kahnawake Environment Protection Office. There is the potential that some of the benefits from the project would flow down to the Environment Protection Office. It will allow us to better the habitat in the local community.

1880

**LE COMMISSAIRE :**

Autrement dit, votre Bureau s'occupe d'enjeux environnementaux sur le territoire de Kahnawake. C'est correct, ça, comme interprétation?

1885

**M. PATRICK RAGAZ :**

On the territory and in the larger traditional aboriginal land.

1890

**LE COMMISSAIRE :**

O.K.

**M. PATRICK RAGAZ,**

1895

To the interest of the rights and title of the traditional land of the Mohawks.

**LE COMMISSAIRE :**

1900

Ça me va. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre présentation, Monsieur.

1905

**M. PATRICK RAGAZ :**

Merci.

1910

\_\_\_\_\_

**Mme MICHÈLE FAIRFIELD**  
**Mme PATRICIA WOODS**

1915

**LE PRÉSIDENT :**

1920

Alors, j'invite maintenant madame Michelle Fairfield, s'il vous plait, du Comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle.

Bonjour, Mesdames. Alors, Madame Fairfield, vous allez être accompagnée de?

1925

**Mme MICHÈLE FAIRFIELD :**

Je vais lire une partie du mémoire et je suis accompagnée de la présidente du Comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle, madame Patricia Woods.

1930

Si jamais il y a des questions après la lecture, elle est plus renseignée que moi pour y répondre.

**LE PRÉSIDENT :**

1935

Alors, la parole est à vous.

**Mme MICHÈLE FAIRFIELD :**

Merci.

1940

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Peut-être vous rapprocher un peu du micro pour qu'on puisse bien vous entendre?

1945

**Mme MICHÈLE FAIRFIELD :**

Comme ça, ça va? Le Comité des citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle est un organisme communautaire sans but lucratif, fondé et constitué en société en janvier 2002. Nos principaux objectifs... pardon?

1950

**LE PRÉSIDENT :**

Vous allez devoir parler un petit peu plus fort.

**Mme MICHÈLE FAIRFIELD :**

1955

Ah! D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

1960

C'est peut-être l'âge pour moi, là, mais j'ai un peu de difficulté à vous entendre.

**Mme MICHÈLE FAIRFIELD :**

1965

Nos principaux objectifs sont de promouvoir et améliorer la situation environnementale et sociale de notre collectivité. Le projet considéré aujourd'hui retient notre attention pour plusieurs raisons. La municipalité de Saint-Cyprien est contigüe à la nôtre et elle présente le même caractère rural et la même économie axée sur l'agriculture.

1970

Nous sommes solidaires de nos voisins. Tout comme les citoyens de Saint-Bernard, ils ont fait connaître par voie de pétition leur vive opposition au projet. Nous appuyons aussi les nombreux résidents de Saint-Bernard qui vivent très près du site choisi, soit à moins de deux kilomètres.

1975

Notre comité s'oppose depuis cinq ans aux projets éoliens industriels. En 2006, la société AirEnergie TCI commence discrètement à faire le tour de notre région pour conclure, auprès d'agriculteurs, des contrats d'énergie éolienne.

1980

En 2010, elle soumet à notre municipalité des plans pour un projet de parc éolien – et je cite – communautaire. Communautaire. À l'époque, appuyé par la population, le Conseil Saint-Bernard conclut que les parcs éoliens industriels ne conviennent pas à notre collectivité. Au même moment, le Conseil municipal de Saint-Cyprien rejette lui aussi les avances de TCI.

1985

Je saute les deux prochains paragraphes. Aujourd'hui, TCI est de nouveau dans le décor avec son partenaire Énergies durables Kahnawà:ke, une entreprise qui ne constitue pas toute la communauté autochtone. Avec la collaboration du maire de Saint-Cyprien, également signataire contractuel auprès de EDK, on tente de nous imposer un parc éolien industriel. Nous en sommes à nous demander combien de fois exactement nous devons encore mobiliser nos énergies pour dire non, avant que ce promoteur britannique persistant comprenne le message et nous laisse tranquilles.

1990

Au cours des années suivantes, nous avons entrepris notre propre formation en matière d'éoliens. Aussi, notre compréhension des problèmes que cette industrie suscite s'est bel et

bien approfondie. Avec le temps, les preuves s'accumulent, comme quoi les éoliennes industrielles ne devraient jamais être permises dans les zones habitées.

1995

La société Sun News a réalisé récemment un documentaire percutant, *Down Wind*. Ce film relate les luttes de la municipalité ontarienne de Grey County, qui vit dorénavant avec des parcs éoliens. De nombreux propriétaires non informés, qui avaient signé des contrats auprès de promoteurs d'éoliennes, regrettent profondément leur décision, malgré la compensation financière qu'ils reçoivent.

2000

Dans ce même film, le professeur Ross McKittrick de l'université de Guelph précise que jusqu'à 80 % de l'électricité produite par l'éolien est exportée vers les États-Unis, soit une perte de 200 M\$ par année, ce qui enfonce le clou pour les contribuables de Grey County, qui doivent désormais partager leur coin de pays avec des éoliennes.

2005

Si l'on considère qu'Hydro Québec est obligée, par contrat, de payer 14 cents le kilowatt l'énergie produite à Saint-Cyprien, mais qu'elle va la vendre pour la moitié du coût, on peut raisonnablement s'interroger quant au bienfondé des stratégies économiques de ces deux provinces.

2010

Ce qui nous amène à la question de savoir qui va vraiment profiter du projet de Saint-Cyprien. Quatre propriétaires vont se partager la somme de 200 000 \$ par année pendant les 20 ans du contrat, contrairement à ce qui a été diffusé à Radio-Canada le 16 juin aux informations. Après quoi, les tours seront démantelées, et les pièces, évacuées. Quant à eux, tous les agriculteurs et les résidents voisins n'auront que le chagrin de vivre à côté.

2015

Dans bon nombre de territoires états-uniens, les promoteurs de parcs éoliens offrent ce qu'ils appellent une « convention de bon voisinage ». Les propriétaires qui habitent dans un rayon de 1,5 kilomètre des tours se voient offrir une somme forfaitaire en guise de compensation pour les inconvénients causés par le fait de vivre à proximité d'un parc éolien. Ça comprend le bruit durant et après la construction, la perturbation des signaux de téléphonie cellulaire et de télévision, de même que la dépréciation de la valeur des propriétés.

2020

La convention comprend aussi parfois les problèmes de santé. En acceptant cette offre, le voisin renonce à son droit de poursuivre le promoteur quand les problèmes surviennent. Or, en offrant ce type de convention, le promoteur reconnaît donc lui-même que les voisins subissent un éventail d'impacts négatifs engendrés par les parcs éoliens

2025

Au cours des audiences préliminaires du BAPE tenues du tout dernièrement, nous avons entendu le président de EDK, Énergies durables Kahnawà:ke, John Bud Morris, tenter d'expliquer sa motivation autre que le profit pour établir l'industrie éolienne à Saint-Cyprien. Il

2030

semblerait qu'il aurait décidé, après de nombreuses années d'isolement sur le territoire de Kahnawake, de chercher des occasions d'engagement avec la collectivité extérieure.

2035

Tout aussi compréhensible, voire admirable que soit le geste, il est éminemment regrettable que monsieur ait choisi comme associé une société de l'acabit de TCI, qui connaissait d'emblée le degré d'opposition que susciterait le projet, mais TCI a persisté et encouragé EDK à aller de l'avant avec le projet de Saint-Cyprien.

2040

Quand la grande entreprise rencontre de riches investisseurs et quelques propriétaires qui souhaitent faire un coup d'argent avec, en plus, un maire qui est de connivence et la bénédiction des politiques énergétiques de notre gouvernement qu'est-ce que ça donne? La recette idéale pour un profond malaise social.

2045

La période de questions des audiences préliminaires du BAPE a suscité de nombreuses inquiétudes, dont l'une, les répercussions sur la santé des résidents, figure parmi les plus affligeantes et contribue largement à la non-acceptabilité sociale du projet qui, en passant, n'élimine aucunement notre appréciation et notre respect des communautés autochtones.

2050

La réaction de l'expert présent aux audiences pour répondre aux questions qui touchent la santé nous porte à croire que le gouvernement du Québec demeure impassible, et cela, en dépit d'un vaste ensemble de preuves anecdotiques recueillies dans des collectivités de par le monde et de témoignages de professionnels de la santé ici même au Québec, qui constatent les conséquences pour leurs patients qui vivent à proximité de parcs éoliens.

2055

Une récente étude marquante, par des médecins allemands, publiée en mai 2015 retiendra, nous l'espérons, l'attention de nos décideurs. Le document rapporte que des problèmes de santé peuvent survenir chez les personnes qui vivent dans un rayon de 10 kilomètres des tours. Et que recommandent ces médecins? Mettre fin immédiatement à tout projet éolien.

2060

En conclusion, nous encourageons la commission du BAPE à examiner avec soin les préoccupations sociales de la population de Saint-Cyprien et de ses voisins qui sont en opposition aux intérêts axés sur le profit de la société TCI, de EDK et des quatre propriétaires de terres agricoles, qui n'ont pas grand-chose à voir avec nos besoins énergétiques à long terme et beaucoup plus à voir avec les bilans financiers de ces intéressés.

2065

Nous sommes convaincus que le Québec n'a aucunement besoin de projets éoliens industriels en zone habitée sur ses meilleures terres agricoles, par surcroît, comme c'est le cas à Saint-Cyprien.

2070

En conséquence, le Comité encourage la commission du BAPE à se prononcer contre l'approbation gouvernementale de ce projet.

2075 Exploitée de façon correcte, l'énergie éolienne à échelle humaine en vue d'une utilisation directe par la collectivité là où c'est : 1, nécessaire, et, 2, voulu, pourrait éventuellement avoir son rôle à jouer dans une stratégie énergétique à long terme bien pensée. La technologie éolienne évolue beaucoup en Europe et nous encourageons notre ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles à examiner en profondeur de nouveaux modèles d'éoliens, qui sont  
2080 compatibles avec le milieu urbain.

En attendant, nous encourageons l'élaboration d'une démarche fondée sur la conservation qui favoriserait véritablement l'efficacité énergétique.

2085 Nous vous remercions de votre aimable considération.

**LE PRÉSIDENT :**

2090 Merci beaucoup de votre présentation, Madame. Alors, Monsieur Haemmerli avez-vous des questions?

**LE COMMISSAIRE :**

2095 La commission veut juste être certaine de bien comprendre votre message quand vous parlez « d'énergies éoliennes à échelle humaine en vue d'une utilisation directe par la collectivité. » Pouvez-vous me mettre ça un petit peu plus précisément, s'il vous plaît?

**Mme MICHÈLE FAIRFIELD,**

2100 Patricia va le faire.

**LE COMMISSAIRE :**

2105 D'accord. Madame Woods?

**Mme PATRICIA WOODS :**

2110 Bon. Comme Michèle l'a mentionné dans sa conclusion, la technologie évolue beaucoup en Europe et on peut voir des exemples des nouvelles tours qui ne ressemblent pas du tout aux grandes tours qui sont prévues pour le projet de Saint-Cyprien, mais beaucoup plus petites et on peut même les installer en plein milieu urbain.

2115

C'est sûr que ça ne fait pas un projet grandiose comme prévu pour Saint-Cyprien qui n'est même pas si grandiose que ça parce qu'il y a des projets beaucoup plus grands au Québec, mais ce n'est pas avec l'idée pour faire de l'argent, pour exporter, mais pour servir directement les consommateurs.

**LE COMMISSAIRE :**

2120

Donc ça serait une éolienne domestique ou des éoliennes horizontales sur le toit d'un bloc ou des choses comme ça.

**Mme PATRICIA WOODS :**

2125

Oui, c'est ça. Le regroupement dans un milieu où ça ne dérange personne parce visuellement, ce n'est pas dérangeant et ça ne provoque pas des problèmes de santé, et cetera.

**LE COMMISSAIRE :**

2130

Parlant de santé, vous parlez du représentant du ministère en première partie lorsque vous parlez de l'expert présent? Vous avez dit : « Selon la réaction de l'expert présent aux audiences pour les questions santé, » vous parlez du représentant du ministère de la Santé?

**Mme PATRICIA WOODS :**

2135

Oui. Bien, la personne qui a répondu aux questions durant la première partie du BAPE.

**LE COMMISSAIRE :**

2140

Ça va, je voulais clarifier ça. D'où vous vient le 200 000 \$?

**Mme PATRICIA WOODS :**

2145

Ça vient de KSE, je crois. Ce chiffre-là nous a été communiqué le 31 mars, à la première représentation du projet à Napierville. C'est madame Lynn Jacobs, qui est la porte-parole de KSE, qui a répondu à une question de quelqu'un qui assistait dans la salle, combien ils allaient donner aux propriétaires.

**LE COMMISSAIRE :**

2150

En compensation aux propriétaires.



**Mme PATRICIA WOODS,**

Oui.

2155

**LE COMMISSAIRE :**

D'accord. Ça va, merci.

2160

**Mme PATRICIA WOODS :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2165

Merci, Mesdames, de votre présentation.

2170

**Mme SYLVIANE SOULAINÉ COUTURE**

**LE PRÉSIDENT :**

2175

Alors, j'invite maintenant madame Sylviane Soulainé Couture, s'il vous plait. Bonjour, Madame.

**Mme SYLVIANE SOULAINÉ COUTURE :**

2180

Oui, bonjour, Monsieur. Avant de commencer, je voudrais juste vous rappeler que le projet éolien, on le refuse à Saint-Cyprien depuis 2006, c'est-à-dire bien avant que nos amis autochtones soient dans le portrait.

2185

Je m'appelle Sylviane Soulainé Couture. J'ai été membre du Conseil municipal de Saint-Cyprien de novembre 2005 à novembre 2013, date à laquelle j'ai décidé de quitter la vie politique.

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

2190

**Début de la phrase à la page 2 : « J'ai toujours accompli ma tâche... »**

**Fin de la phrase à la page 8 : « [...] compromettre leur conservation. »**

**LE PRÉSIDENT :**

Madame, je vous inviterais à conclure, le délai est...

2195

**Mme SYLVIANE SOULAIN COUTURE :**

Je vais conclure. Donc, attendez, je conclus.

2200

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 9 : « Stress, insomnies, angoisse, rumeurs... »**

**Fin de la phrase à la page 9 : « [...] ont clairement répondu NON. »**

2205

Au mirage d'hypothétiques revenus, ils ont opposé leurs craintes pour l'avenir. En janvier 2011, la conseillère politique de madame Normandeau écrivait :

2210

*« Je tiens à rappeler que le gouvernement du Québec n'a pas l'intention d'imposer des projets aux populations qui n'en veulent pas, et ce, dans le respect de tous les processus démocratiques en place. »*

2215

Alors, de grâce, Messieurs les commissaires, rétablissez la confiance du citoyen en nos institutions et recommandez vivement au gouvernement de mettre un terme immédiat à cet immense scandale, à cette hystérie intellectuelle et financière.

**LE PRÉSIDENT :**

2220

Merci de votre présentation Madame Soulain Couture. Monsieur Haemmerli, pas de question?

**Mme SYLVIANE SOULAIN COUTURE :**

J'ai été bien claire?

2225

**LE PRÉSIDENT :**

Alors le propos est clair, Madame. Merci beaucoup de votre présentation.

2230

**M. DAVID W. ROTHSCIELD**

**LE PRÉSIDENT :**

2235

Alors, j'inviterais maintenant monsieur David Rothchild s'il vous plait.

**M. DAVID W. ROTHCHILD :**

2240

Alors, Messieurs les commissaires, permettez-moi de m'introduire, mais d'abord j'aimerais vous remercier de l'opportunité de vous faire valoir mes commentaires concernant le projet de Kahnawake.

2245

Je suis un avocat qui a pratiqué ici au Québec depuis 37 ans. J'ai pratiqué dans le domaine du droit corporatif, droit commercial et le droit international, notamment avec le Japon, l'Allemagne et les États-Unis.

2250

Pendant ma carrière, j'ai agi pour plusieurs compagnies publiques, privées. J'ai conseillé des conseils d'administration, les officiers, les administrateurs ainsi que les actionnaires de diverses compagnies internationales.

2255

Depuis à peu près trois ans et demi, je travaille étroitement avec Kahnawake. Quand je vous dis Kahnawake, je devrais vous préciser. Je ne travaille pas avec Énergies Durables Kahnawà:ke, je travaille plutôt avec le Conseil de Kahnawake ainsi que la Commission de développement économique de Kahnawake.

2260

Je suis impliqué dans plusieurs projets impliquant la Commission de développement économique, notamment un chemin de fer, un projet de port, un projet immobilier, bref, je peux vous dire que je connais bien l'administration de la Commission de développement économique de Kahnawake ainsi que les acteurs principaux, c'est-à-dire le président ainsi que ses officiers et administrateurs.

2265

Je peux vous dire sans équivoque que j'estime que les gens avec lesquels je travaille et avec lesquels j'ai travaillé depuis trois ans et demi sont dignes de foi et sont honnêtes et transparents.

2270

Quand j'écoute les propos, parce que c'est la première fois de ma vie que j'assiste à une audience du BAPE, je comprends que des citoyens peuvent avoir des objections concernant un projet éolien. Mais précisons quelques petits faits que ces gens ici qui s'opposent au projet devraient savoir.

2275 D'abord, ils sont tous, tous et sans équivoque, ils sont tous partie de la Caisse de dépôt et placement qui est un investisseur principal dans l'éolien à travers l'Amérique du Nord, notamment dans la compagnie Invenergy où la Caisse de dépôt a placé une somme d'un demi-milliard de dollars pour le développement des éoliennes à travers l'Amérique du Nord, y compris au Québec.

2280 Deuxièmement, quand on dit qu'en Allemagne, que des médecins non identifiés, et évidemment anonymes, évidemment, ont recommandé que les éoliens soient placés à une distance de 10 kilomètres ou 20 kilomètres...

**LE PRÉSIDENT :**

2285 Oui. Là, je dois vous arrêter parce qu'on ne peut pas, dans le cadre des présentations en audience publique, revenir sur les mémoires qui ont été présentés.

**M. DAVID W. ROTHCHILD :**

Oh, très bien. Très bien, Monsieur le président.

2290 **LE PRÉSIDENT :**

On n'a pas à commenter. Sinon, vous comprendrez qu'on n'en finira plus, là.

**M. DAVID W. ROTHCHILD :**

2295 Entendu, entendu, Monsieur Bergeron.

**LE PRÉSIDENT :**

2300 Alors, je pense qu'on devra s'abstenir de commenter les propos qui ont été tenus.

**M. DAVID W. ROTHCHILD :**

2305 Très bien.

**LE PRÉSIDENT :**

2310 Je veux dire, on les a écoutés comme vous et on fera les vérifications qui s'imposent au niveau de l'analyse. Soyez prudent.

**M. DAVID W. ROTHCHILD :**

Oui. Merci beaucoup, Monsieur Bergeron, pour cette clarification.

2315 Alors, précisons l'état actuel de la situation allemande. Bon, actuellement, la distance qui est imposée par le gouvernement fédéral de l'Allemagne est 300 mètres et non pas 20 kilomètres.

2320 Deuxièmement, la distance maximale recommandée est de 500 mètres. À moins que je ne m'abuse, Kahnawake propose d'installer leurs turbines à une distance de 750 mètres des résidences.

2325 Deuxièmement, quand on parle de la diminution des valeurs immobilières, mais qu'est-ce qui empêche quelqu'un d'entamer un recours en justice ou d'aller consulter un des nombreux cabinets compétents à Montréal ou ailleurs qui pourraient entamer un recours collectif contre le promoteur et le fabricant? Parce que le Code civil du Québec envisage évidemment que quelqu'un qui vend un produit qui est nuisible est responsable pour les dommages et les ennuis et les inconvénients causés par son produit.

2330 Parlons de la situation du fabricant Enercon parce que c'est Enercon qui a une grande expérience, notamment en Allemagne et en Amérique du Nord, au niveau de la vente et l'installation et le service des turbines fabriquées ici au Québec par cette entreprise.

2335 Enercon est littéralement le Rolls Royce de l'industrie. Évidemment, il y a Mitsubishi, il y a General Electric, il y a Siemens, il y a Vestas, c'est une compagnie danoise, mais le sommet des fabricants est, à toutes fins pratiques, Enercon.

2340 Croyez-vous qu'Enercon va appuyer un projet qui va sérieusement mettre en danger la vie, la santé et les valeurs immobilières des citoyens de cette région? Je pense que la réponse est évidente, la réponse est non. Parce qu'Enercon ne veut nullement engager sa responsabilité légale envers les soi-disant victimes.

2345 Il y a plusieurs organismes qui ont déjà déposé des mémoires à l'appui du projet de Kahnawake. Je ne veux ajouter rien à ces mémoires-là, sauf que je vous encourage de relire le mémoire qui a été déposé par la Fondation de David Suzuki qui, bref, aborde presque toutes les objections qui ont été avancées aujourd'hui et auparavant et, dans un langage net, clair et précis, « résolu » toutes ces inquiétudes-là.

Merci beaucoup.

2350

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Rothchild de votre présentation. Monsieur Haemmerli?

2355 **LE COMMISSAIRE :**

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

2360

Pas de questions? Merci beaucoup.

Alors, la commission, on a une demande de rectification qui a été faite.

2365

---

**RECTIFICATION  
M. NORMAND LEFEBVRE**

2370 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais tout d'abord monsieur Normand Lefebvre, s'il vous plaît, à venir faire sa rectification.

2375

Alors, bien évidemment, pour la rectification, on s'en tient au fait et on corrige factuellement les éléments que l'on veut... qu'on en a entendus. Alors, je vous écoute.

**M. NORMAND LEFEBVRE :**

2380

Oui. Hier, monsieur Maxime Morin a dit que les agriculteurs avaient signé des contrats sans savoir ce qui était écrit sur ces contrats. Moi, on a fait vérifier tous les contrats par un notaire qui nous a dit qu'est-ce qui n'allait pas et il a fait changer ces contrats puis tout a été remis... c'était ça que je voulais dire.

2385 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., précision sur les contrats.

2390

**M. NORMAND LEFEBVRE :**

Merci.

2395

---

**M. PIERRE COUTURE**

**LE PRÉSIDENT :**

2400

Merci, Monsieur Lefebvre. J'invite aussi monsieur Pierre Couture, s'il vous plaît, pour une rectification.

**M. PIERRE COUTURE :**

2405

Ma rectification concerne le témoignage qu'on vient d'entendre de maître Rothchild qui nous a dit que des médecins allemands s'étaient prononcés contre les éoliennes. Il ne s'agit pas de médecins, il s'agit de l'Association allemande des médecins. C'est l'équivalent du Conseil des médecins, en Allemagne, ce n'est pas la même chose.

2410

Deuxièmement, ils n'ont pas demandé d'allonger la zone tampon pour protéger les gens, ils ont demandé d'arrêter toutes nouvelles implantations d'éoliennes tant qu'on n'en saurait pas plus sur les moyens de protéger la santé des victimes, comme je les appelle.

2415

---

**M. STÉPHANE POIRIER**

**LE PRÉSIDENT :**

2420

Alors, d'accord. Merci, Monsieur Couture de cette précision. Alors, j'invite maintenant monsieur Stéphane Poirier, s'il vous plaît.

**M. STÉPHANE POIRIER :**

2425

Bonjour. Donc, deux petits points à corriger. Le premier étant un commentaire concernant l'implication de TCI dans le projet. TCI n'est pas impliquée dans le projet, n'est plus impliquée dans le projet depuis 2013.

2430            Ensuite de ça, il y avait aussi une information que quatre propriétaires se partageraient les 200 000 \$ par année. Les 200 000 \$ par année, il y a quatre propriétaires qui sont les propriétaires qui reçoivent des montants pour les éoliennes, mais il y a aussi six autres propriétaires qui vont recevoir une partie du collectif qui fait partie de ce 200 000 \$.

2435            **LE PRÉSIDENT :**

                  Merci beaucoup de ces précisions, Monsieur Poirier.

2440            Alors, la commission va suspendre ses travaux. Elle va reprendre ses travaux ce soir, 19 h, par la présentation des autres mémoires.

                  Alors, je vous remercie de votre participation et de votre attention.

2445            Alors, au retour ce soir 19 h. Merci.

---

**SÉANCE AJOURNÉE AU 17 JUIN 2015 À 19 H**

---

2450            Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2455            ET J'AI SIGNÉ :

2460            \_\_\_\_\_  
                  Yolande Teasdale, s.o.b.